

Les citoyennes et citoyens de Chapelle (Glâne) sont convoqué·e·s en

assemblée communale

le lundi 4 décembre 2023 à 20 h
à la salle communale (sous l'école)

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 mai 2023
2. Budget 2024, compte de résultats
 - a. Rapport de la commission financière
 - b. Approbation du budget du compte de résultats
3. Budget 2024, investissements
 - a. Rapport de la commission financière
 - b. Approbation du budget des investissements
4. Informations sur la fusion
5. Divers

Le procès-verbal et les différents documents soumis à l'assemblée communale ne seront pas lus en séance. Ils peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site internet de la commune www.chapelle.ch.